



## Bulletin de veille du PRITH Ile de France

Avril, Mai, Juin 2021

### Sommaire

<b>I.</b>	<b>Dispositions prises dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19.....</b>	<b>2</b>
	Prolongation de l'aide à la mobilisation des employeurs pour l'embauche des travailleurs handicapés (AMEETH) jusqu'au 31 décembre 2021 .....	2
	Prolongation des mesures exceptionnelles de l'Agefiph et publication du guide des « Mesures exceptionnelles #covid-19 liées à la crise sanitaire et la reprise d'activité » .....	2
	Plan « France-Relance » : publication du Guide « Employeurs osez le recrutement inclusif et bénéficiez du soutien du plan de relance » .....	2
<b>II.</b>	<b>Actualité gouvernementale et réglementaire .....</b>	<b>3</b>
	Simplification des démarches MDPH .....	3
	Extension aux jeunes de moins de 26 ans accompagnés par Cap emploi du bénéfice de l'aide financière exceptionnelle associée à l'AIJ .....	3
<b>III.</b>	<b>Politiques publiques.....</b>	<b>4</b>
<b>A)</b>	<b>Emploi &amp; insertion.....</b>	<b>4</b>
	Pôle emploi : lancement d'une expérimentation « entreprise handi-bienveillante » .....	4
	Manifeste pour l'inclusion : création d'un trophée de l'entreprise inclusive .....	4
	Publication d'un guide des Entreprises Adaptées : « Les entreprises adaptées : des alliées économiques et stratégiques » .....	5
	Publication du rapport annuel 2020 de l'Agefiph .....	5
<b>b)</b>	<b>Qualification-Formation-Alternance .....</b>	<b>5</b>
	Mise en place du comité national de suivi de l'université inclusive .....	5



## I. Dispositions prises dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19

### PROLONGATION DE L'AIDE A LA MOBILISATION DES EMPLOYEURS POUR L'EMBAUCHE DES TRAVAILLEURS HANDICAPES (AMEETH) JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2021

Dans le cadre du plan « France Relance », le Gouvernement avait mis en place en octobre 2020 (cf. [décret n° 2020-1223 du 6 octobre 2020](#)) une aide à l'embauche des travailleurs handicapés visant à soutenir l'emploi des personnes en situation de handicap. Pour que la mobilisation des entreprises se poursuive, le Gouvernement a annoncé le 28 mai 2021 la prolongation de l'aide **jusqu'au 31 décembre 2021** (cf. [décret n° 2021-864 du 30 juin 2021](#)) pour poursuivre l'objectif de favoriser l'embauche des travailleurs handicapés.

Cette aide d'un montant maximal de 4000 € est cumulable avec toutes les autres aides financières de l'Agefiph à destination des employeurs (l'aide à l'accueil, à l'intégration et à l'évolution professionnelle des personnes handicapées, et l'aide à l'adaptation des situations de travail).

Lien vers le communiqué de presse : [https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/02062021\\_cp\\_prolongation\\_aide\\_embauche.pdf](https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/02062021_cp_prolongation_aide_embauche.pdf)

### PROLONGATION DES MESURES EXCEPTIONNELLES DE L'AGEFIPH ET PUBLICATION DU GUIDE DES « MESURES EXCEPTIONNELLES #COVID-19 LIEES A LA CRISE SANITAIRE ET A LA REPRISE D'ACTIVITE »

L'Agefiph et le FIPHP ont décidé de prolonger **leurs mesures exceptionnelles Covid-19 jusqu'au 31 décembre 2021** pour répondre à des besoins d'accompagnement toujours d'actualité du côté des employeurs, comme des travailleurs indépendants, des salariés et des demandeurs d'emploi handicapés.

**Lien vers le Guide Metodia des « Mesures exceptionnelles liées à la crise sanitaire #covid-19 et la reprise d'activité »** <https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2021-06/Metodia%20mesures%20exceptionnelles%20JUILLET%202021%20v3.pdf>

### PLAN « FRANCE-RELANCE » : PUBLICATION DU GUIDE « EMPLOYEURS OSEZ LE RECRUTEMENT INCLUSIF ET BENEFICIEZ DU SOUTIEN DU PLAN DE RELANCE »

Dans le cadre du plan France relance, le Secrétariat d'Etat aux personnes handicapées et l'Agefiph ont publié un guide qui présente l'ensemble des mesures de soutien à l'embauche des personnes handicapées.

Le plan « France-Relance » pour le recrutement inclusif prévoit trois mesures de soutien pour favoriser l'embauche de travailleurs en situation de handicap :



- La création de l'**aide à la mobilisation des employeurs pour l'embauche des travailleurs handicapés (AMEETH)** ; aide de 4 000 euros dédiée aux employeurs pour toute embauche d'un salarié en situation de handicap (sans limite d'âge)
- Le développement des **contrats d'apprentissage et de professionnalisation pour tous les publics** donc ceux en situation de handicap
- Le déploiement de **plateformes emploi accompagné** pour sécuriser les recrutements de collaborateurs en situation de handicap grâce à l'emploi accompagné.

Pour en savoir plus,

Lien vers le site du secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées :

<https://handicap.gouv.fr/grands-dossiers/article/plan-france-relance-les-employeurs-peuvent-beneficier-d-un-soutien-pour-le>

Lien vers le guide : [https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/france-relance\\_recrutement\\_inclusif.pdf](https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/france-relance_recrutement_inclusif.pdf)

## II. Actualité gouvernementale et réglementaire

### SIMPLIFICATION DES DEMARCHES MDPH

- Pour aller plus loin dans la simplification des démarches en MDPH, un **décret du 2 avril 2021** publié au JO le 4 avril 2021 allonge la durée de validité du certificat médical joint à une demande déposée auprès d'une maison départementale des personnes handicapées qui passe de 6 à 12 mois dès le 6 avril 2021.  
Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la feuille de route MDPH 2022 co-portée par le gouvernement et l'Assemblée des départements de France.

Lien vers le Décret n° 2021-391 du 2 avril 2021

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043328927?r=uricdenqal>

Lien vers le communiqué de presse : [https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/06\\_04\\_2021\\_cp\\_mdph\\_prolongation\\_de\\_la\\_validite\\_du\\_certificat\\_medical.pdf](https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/06_04_2021_cp_mdph_prolongation_de_la_validite_du_certificat_medical.pdf)

Lien vers la feuille de route MDPH 2022 : [https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/15102020\\_dossier\\_presse\\_handicap\\_mdph\\_2022.pdf](https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/15102020_dossier_presse_handicap_mdph_2022.pdf)

### EXTENSION AUX JEUNES DE MOINS DE 26 ANS ACCOMPAGNES PAR CAP EMPLOI DU BENEFICE DE L'AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE ASSOCIEE A L'AIJ

- Un décret du 11 juin 2021 publié au Journal officiel du **12 juin 2021**, ouvre aux demandeurs d'emploi de moins de 26 ans en accompagnement intensif par Cap emploi, le bénéfice de l'aide financière exceptionnelle, instituée en décembre 2020 ([décret no 2020-1788 du 30](#)



décembre 2020), à destination des jeunes bénéficiant d'un [accompagnement individuel intensif par Pôle emploi \(AIJ\)](#) ou par l'Association pour l'emploi des cadres (APEC). Cette aide peut être attribuée, au plus tard le 31 décembre 2021, par Pôle emploi, au nom et pour le compte de l'État, en fonction de la situation du jeune.

Lien vers le Décret no 2021-751 du 11 juin 2021

[https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/krhNG7b02GLxYuf6Vrr\\_T2kcBJxiewM6c-LqiFcJkI=/JOE\\_TEXTE](https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/krhNG7b02GLxYuf6Vrr_T2kcBJxiewM6c-LqiFcJkI=/JOE_TEXTE)

### III. Politiques publiques

#### a) Emploi & insertion

**POLE EMPLOI : LANCEMENT D'UNE EXPERIMENTATION « ENTREPRISE HANDI-BIENVEILLANTE »**



Pôle emploi a lancé en avril 2021 dans certains territoires une expérimentation visant à faciliter la rencontre entre les recruteurs et les demandeurs d'emploi en situation de handicap.

Dans les territoires d'expérimentation, cette initiative permettra de visualiser les entreprises volontaires qui ont adopté la mention "entreprise handi-bienveillante" pour leurs offres d'emploi publiées.

L'évaluation et les résultats de cette initiative seront publiés courant 2021.

Lien vers la présentation de l'expérimentation :

<https://www.pole-emploi.fr/candidat/vos-services-en-ligne/la-mention-entreprise-handi-bien.html>

**MANIFESTE POUR L'INCLUSION : CREATION D'UN TROPHÉE DE L'ENTREPRISE INCLUSIVE**

Le manifeste pour l'inclusion signé en 2019 par des grandes entreprises françaises, sous l'impulsion du secrétariat d'État auprès du Premier ministre, chargé des personnes handicapées, se dote d'une structure opérationnelle et lance le Trophée de l'entreprise inclusive. Constituées désormais en association, ses 130 membres mènent des travaux sur l'accessibilité au numérique, les pratiques innovantes en matière d'emploi ou le développement d'outils de management de la politique handicap pour les dirigeants. Le trophée de l'Entreprise inclusive est ouvert à toutes les entreprises signataires du manifeste inclusion et à celles qui partagent ses dix engagements.

Lien vers le communiqué de presse : [https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/14042021\\_-\\_cp\\_-\\_le\\_manifeste\\_inclusion\\_enclenche\\_une\\_nouvelle\\_dynamique.pdf](https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/14042021_-_cp_-_le_manifeste_inclusion_enclenche_une_nouvelle_dynamique.pdf)



### **PUBLICATION D'UN GUIDE DES ENTREPRISES ADAPTEES : « LES ENTREPRISES ADAPTEES : DES ALLIEES ECONOMIQUES ET STRATEGIQUES »**

L'Agefiph publie un guide des entreprises adaptées rédigé en partenariat avec l'Union nationale des entreprises adaptées (UNEA) et la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP).

Lien vers le guide : [https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2021-05/AGEFIPH\\_HD\\_0.pdf](https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2021-05/AGEFIPH_HD_0.pdf)

### **PUBLICATION DU RAPPORT ANNUEL 2020 DE L'AGEFIPH**

L'Agefiph publie son [rapport annuel 2020](#) et les derniers chiffres de l'emploi des personnes en situation de handicap sur fond de crise sanitaire, et publie en parallèle son [dernier tableau de bord national emploi et handicap](#).

Le conseil d'administration de l'Agefiph a adopté le rapport d'activité 2020 de l'association le 9 avril dernier. En parallèle, l'Agefiph publie son dernier tableau de bord national emploi et handicap. Si le scénario du pire a été évité, notamment grâce aux amortisseurs sociaux mis en place pendant la crise, les difficultés en matière d'insertion dans l'emploi ont persisté pendant le deuxième semestre 2020.

Lien vers le rapport d'activité 2020 de l'Agefiph :

[https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2021-04/Rapport\\_d%27activit%C3%A9\\_2020\\_Agefiph.pdf](https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2021-04/Rapport_d%27activit%C3%A9_2020_Agefiph.pdf)

Lien vers le tableau de bord national 2020 de l'Agefiph :

<https://www.agefiph.fr/sites/default/files/medias/fichiers/2021-04/TB%20emploi-ch%C3%B4mage%20national%202020.pdf>

## **b) Qualification-Formation-Alternance**

### **MISE EN PLACE DU COMITE NATIONAL DE SUIVI DE L'UNIVERSITE INCLUSIVE**

Dans le cadre de la priorité gouvernementale donnée à une société toujours plus inclusive, un comité national de suivi de l'Université inclusive a été mis en place. Il réunit les ministères concernés, les conférences d'établissements d'enseignement supérieur ainsi que les associations qui œuvrent au quotidien pour faciliter le parcours des étudiants en situation de handicap. Le 1er comité s'est tenu le 12 mai 2021, présidé par Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargée des Personnes handicapées.

Lien vers le communiqué de presse : [https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/12052021\\_cp\\_-\\_premier\\_comite\\_national\\_de\\_suivi\\_de\\_l\\_universite\\_inclusive.pdf](https://handicap.gouv.fr/IMG/pdf/12052021_cp_-_premier_comite_national_de_suivi_de_l_universite_inclusive.pdf)